



Les LP maintenus dans l'éducation prioritaire

Le SNUEP-FSU a rencontré le 27 janvier le ministre de l'Éducation nationale.

Lors de cette audience, le SNUEP-FSU a exprimé de nouveau ses craintes de voir sortis du dispositif d'éducation prioritaire les 18 LP actuellement ECLAIR.

Le SNUEP-FSU a également fait part de ses craintes à voir les labels ZEP, zone sensible, zone prévention violence supprimés.

Face à ces interrogations, le ministre a affirmé que les LP ne seraient a priori pas exclus des nouveaux dispositifs concernant l'éducation prioritaire.

Les personnels des LP, LPO et SEP concernés bénéficieraient donc de la pondération de ser-

vice de 1,1 et de la prime REP revalorisée, ainsi que de l'ensemble des dispositifs prévus pour les nouveaux réseaux d'éducation prioritaire (formation et conditions de travail améliorées, avancement facilité,...).

Le SNUEP-FSU reste vigilant quant à cette annonce. Il demande qu'elle soit mise en œuvre le plus rapidement possible.

Sommaire

- | | | | | | |
|------------------------------------|-----|--|-------|--------------------------------|-----|
| > Education prioritaire | P 1 | > Lettre à la DGESCO sur la certification | P 3-4 | > Extrême droite : JRE..... | P 6 |
| > Conseil supérieur des programmes | P 2 | > MLDS. | P 5 | > Arrêt discussions dans la FP | P 7 |
| > Audience maths-sciences | P 3 | > Appel intersyndical contre l'extrême droite. | P 6 | > BO | P 7 |

Monsieur le Ministre,

Le Conseil Supérieur des Programmes est investi d'une mission fondamentale pour que la refondation de l'École s'inscrive réellement au service de la réussite de tous les élèves et de l'élévation des niveaux de qualification.

Aujourd'hui, nous tenons à vous faire part de nos vives inquiétudes quant à la méthode et au calendrier fixés qui ne placent pas le CSP dans les meilleures conditions d'élaboration de propositions en réponse aux demandes formulées dans sa lettre de mission.

Penser le socle dans l'esprit que vous avez rappelé au CSE de décembre, travailler sur les contenus et revenir sur la hiérarchie entre les disciplines, établir une cohérence entre les différents niveaux d'enseignement, sortir de la juxtaposition des programmes existants et de la double prescription socle/programmes, en réviser certains, en élaborer d'autres, prévoir leur mise en oeuvre notamment en termes d'accompagnement et de formation... sont les missions confiées au Conseil supérieur des programmes.

Pour ce faire, le CSP doit, dans un premier temps, définir le cadre général et les objectifs à atteindre: écriture de la charte, redéfinition du socle qui doit fixer les grandes orientations problématiques relatives aux programmes.

La qualité de cette première phase et des dynamiques qu'elle aura su construire est un enjeu important pour la poursuite des travaux. Il est donc indispensable de lui consacrer le temps nécessaire.

Le CSP devra ensuite élaborer de nouveaux programmes. Au-delà des différentes expertises qui devront s'exprimer au sein des groupes spécialisés qui seront formés, la consultation des enseignants, dont les modalités seront définies par la charte, sera également indispensable, comme seront indispensables des formations permettant l'appropriation des programmes par l'ensemble de ceux qui sont chargés de les mettre en oeuvre.

Parce que nous portons un projet d'amélioration du système éducatif, nous souhaitons la réussite de ce travail essentiel à l'élaboration de nouveaux contenus. Pour cela la réécriture des programmes doit pouvoir se faire dans les meilleures conditions, pour aboutir à des propositions de qualité et les plus consensuelles possibles. Dans cette perspective, il nous semble indispensable de desserrer le calendrier prévu pour l'ensemble des missions données au CSP.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Ministre, comme nous l'avons fait lors du CSE du 16 janvier avec d'autres organisations, de revoir le calendrier initialement proposé.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de nos salutations respectueuses.

L'intersyndicale EP (SNUEP, CGT, SUD, SNALC, FAEN), a été reçue le 21 janvier par l'Inspection Générale.

Etaient présents : 3 IG de Maths-Sciences et Didier Michel assesseur enseignement professionnel. Cette audience concernait les nombreux problèmes engendrés par les CCF en Maths-Sciences, disciplines n'ayant pas bénéficié d'un retour aux épreuves ponctuelles terminales lors des récentes négociations à la DGESCO.

Le SNUEP-FSU a dénoncé les conditions de travail difficiles de nos collègues depuis la validation en CCF des épreuves de Maths-Sciences : nombre trop important (8 sur les 3 ans), pression des IEN, utilisation d'outil informatique (convertisseur numérique) incohérent....

Nous avons aussi évoqué l'importance que revêtent pour le SNUEP-FSU nos valeurs d'équité entre élèves sur tout le territoire. Dans ce cadre, Le SNUEP-FSU a

rappelé ses principes de base :

> *on doit sortir de la logique certificateur/formateur;*

> *le diplôme doit être cadré nationalement.*

L'inspection générale fera des propositions à la DGESCO pour des allègements possibles, il semble qu'elle soit déjà d'accord sur le nombre trop important d'épreuves....

Concernant le convertisseur numérique, imposé par certains IEN, cela ne relève pas de la responsabilité de l'IG. Dans le cadre de la liberté pédagogique des enseignants, son utilisation n'est donc pas obligatoire.

L'intersyndicale se réunira de nouveau le 10 février.

Il appartient à chaque organisation syndicale d'élaborer des propositions concernant les épreuves de Maths-Sciences pour les porter de façon unitaire à la DGESCO.

Maths/Sciences

Audience avec l'IG
le 21 janvier 2014
SNUEP, CGT, SUD, SNALC, FAEN

Monsieur le Directeur général de la DGESCO,

Suite à notre rencontre avec l'inspection générale de mathématiques et de sciences physiques, nous vous envoyons les propositions du SNUEP-FSU concernant des allègements nécessaires pour les évaluations dans ces disciplines.

Nous vous rappelons qu'actuellement les CCF qui ont été imposés aux enseignants constituent une très lourde charge de travail et engendrent une souffrance largement exprimée. De plus, ils participent à l'iniquité entre candidats sur tout le territoire. Pour le SNUEP-FSU, il est donc important que les mesures de simplification envisagées par le ministère touchent l'ensemble des disciplines d'enseignement afin que les conditions des travaux s'améliorent pour tous les PLP.

À l'instar d'une grande majorité de la profession, le SNUEP-FSU s'interroge toujours sur votre volonté de maintenir en CCF les épreuves de Maths et de sciences physiques ce qui conduit les enseignants à devoir réaliser 8 CCF sur le cursus du Bac Pro en 3 ans.

Pour le SNUEP-FSU il est impératif de diminuer le nombre d'évaluations sur ce cycle, d'en finir avec le principe Formateur/certificateur pour des raisons évidentes de neutralité donc d'équité entre élèves ; cela participerait aussi à faire cesser les pressions qui s'exercent sur les enseignants, seuls face à la responsabilité de certifier leurs élèves. Une banque de données nationales de sujets doit être créée.

Dans ces disciplines et au regard des discussions que nous avons eu lors de notre récente rencontre avec l'inspection générale nous vous faisons plusieurs propositions.

DE MANIERE GENERALE

1- Diminuer le nombre d'épreuves en prenant en compte les résultats du diplôme intermédiaire dans l'obtention du baccalauréat professionnel : retour à une seule épreuve sur 20 pour chaque diplôme, et dans chaque matière (Maths et Sciences), la note obtenue à l'épreuve du D.I. pouvant intervenir à hauteur de 30 à 40 % >>>>

mesure de simplification des modalités de certification en maths/sciences

Lettre à la DGESCO
SNUEP-FSU
le 3 février 2014

>>>> dans la note du diplôme de niveau IV. **On passerait ainsi de 8 épreuves en CCF à 4 épreuves.** Ces épreuves seraient situées en fin de classe de 1^{ère} pour le D.I. et en fin de Terminale pour le baccalauréat professionnel.

2- Améliorer l'évaluation des élèves :

Le professeur qui a formé les candidat-es ne peut être chargé seul de les examiner. Nous sommes fermement opposés au principe Formateur/certificateur.

La certification doit être confiée à un collectif. Ces collectifs seront rassemblés chaque année sur un nouvel établissement clairement désigné comme centre d'examen. Lors d'épreuve pratique, ce collectif pourra être l'équipe pédagogique qui évaluera l'ensemble des élèves dans leur établissement.

Une banque de données nationales de sujets doit être constituée par des PLP Maths/Sciences des IEN chargés de les accompagner. Si quelques adaptations locales peuvent être envisagées, notamment en sciences, pour des raisons matérielles, elles le seront dans le cadre d'un respect strict des notions abordées et du barème fixé.

Les professeurs, membres du collectif de certification et chargés d'examiner les candidat-es doivent obligatoirement puiser leurs sujets dans la banque d'exercices, problèmes et situations, de telle sorte que le nombre de chapitres abordés soient au minimum de 3, et que le total du barème des exercices, problèmes et situations utilisés soit de 20.

EN MATHEMATIQUES

Epreuve du DI : Cette épreuve pourrait être proche dans le contenu et les modalités d'évaluation de l'épreuve actuelle. Elle serait cependant passée en fin de première sur un temps banalisé dans l'établissement et évaluée par l'équipe pédagogique qui puiserait dans une banque de sujets académiques.

Epreuve du Baccalauréat professionnel : retour à une épreuve ponctuelle terminale avec sujets nationaux par filière. Utilisation de la calculatrice pour répondre aux questions devant être traitée par les TIC.

Il faut pouvoir évaluer les savoir-faire, certes, mais en remettant les connaissances au cœur de l'évaluation. **Pour ce faire, on envisagera d'intégrer davantage d'évaluation des connaissances dans le cadre de l'épreuve pratique pour les diplômes concernés.**

Epreuve du DI : Cette épreuve pourrait être proche dans le contenu et les modalités d'évaluation de l'épreuve actuelle. Elle serait cependant passée en fin de première (programme de second et première) sur un temps banalisé dans l'établissement, évaluée par l'équipe pédagogique qui puiserait dans une banque de sujets académiques qui pourrait être adaptée en fonction des contraintes matérielles.

Epreuve du Baccalauréat professionnel : Cette épreuve pourrait être proche dans le contenu et les modalités d'évaluation de l'épreuve actuelle. Elle serait cependant passée en fin de Terminale (programme de terminale) sur un temps banalisé dans l'établissement, évaluée par l'équipe pédagogique qui puiserait dans une banque de sujets académiques. L'épreuve pourrait être adaptée en fonction des contraintes matérielles.

Pour le SNUEP-FSU, il est essentiel que vous mesuriez l'urgence de la situation et que des décisions soient prises rapidement.

En souhaitant que nos propositions rencontrent votre adhésion de façon à œuvrer pour l'équité entre élèves, pour la sérénité des professeurs et pour la valorisation des diplômes délivrés dans la Voie Professionnelle.

Il nous semble essentiel de poursuivre les discussions sur les simplifications à apporter dans les modalités de certification. Ces simplifications doivent toucher l'ensemble des disciplines d'enseignement général et professionnel.

Nous sommes prêt-es à vous rencontrer afin de poursuivre le travail commencé avec vos services.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Le ministère, a réuni un groupe de travail concernant les personnels intervenant au sein de la mission de lutte contre le décrochage scolaire.

Le ministère a présenté deux fiches : la fiche 1 reprenait les modalités d'exercice des missions, les obligations réglementaires de service correspondantes, le recrutement des personnels de la MLDS, sur la base des textes existants. La fiche 2 proposait un régime indemnitaire où il était envisagé que tous les enseignants intervenant en MLDS touchent l'ISOE part fixe, et que ceux qui interviennent dans les services académiques aient droit à l'IFTS.

Le texte a été vertement critiqué par l'ensemble des organisations syndicales présentes, pour en souligner les limites. La délégation de la FSU est intervenue pour faire remarquer qu'il était à l'encontre de tout ce que nous pouvions porter pour les personnels. Les personnels enseignants revendiquent d'être considéré comme tel. Et d'être reconnus dans les établissements en tant que tel. L'actuelle proposition de texte est une négation de la réalité du travail spécifique effectué par les collègues en MLDS. En effet, le texte proposé prévoyait un transfert des missions sur les équipes de l'établissement. La délégation de la FSU a fait part de son inquiétude quant à la reconnaissance de ces missions, rarement intégrées dans les services enseignants : souvent assurées en heures supplémentaires dans les établissements. Les représentant-es de la FSU ont fait remarqué que la revendication de la titularisation des contractuels CPIF n'est pas uniquement lié à la MLDS, puisque les personnels effectuent le même travail effectif en FCA, ou dans d'autres structures... La FSU a souligné que la base de travail n'était pas bonne, et revendiqué des concours CPIF, en tant que tels.

Face aux différentes objections syndicales, le ministère a fait savoir que le texte proposé était une base de discussion et qu'il sera repris.

Dans la délégation FSU, le SNUEP-FSU a défendu :

- **la mise en place d'un groupe de travail paritaire ministériel** ayant pour objectif de faire aboutir la réflexion engagée autour d'un référentiel d'activités et de compétences concernant la « *coordination pédagogique et l'ingénierie de formation* » quels que soient les postes occupés ;
- **la pérennisation du PLP CPIF**, l'ouverture de places au concours et la reconnaissance du droit à mutation Inter et Intra comme les autres disciplines ;
- **l'identification d'un corps d'inspec-**

tion spécifique pour évaluer les enseignants de la discipline CPIF.

La délégation FSU a souligné qu'elle était en accord sur un certain nombre de point avec le ministère, notamment pour ce qui concerne la formation continue et le décrochage. La FSU a fait remarquer que par rapport à la MGI, une de nos revendications était de décrocher les élèves au système scolaire, et que la MLDS allait dans ce sens.

Pour ce qui est des personnels, la délégation FSU a souligné que les concours CPIF paraissent intéressants pour valoriser leur expérience et intégrer les collègues concernés dans les équipes : enseignants au même titre que les autres. **La délégation FSU a réaffirmé la nécessité de concours CPIF** (CAPES, agrégation ou CAPLP).

L'administration s'est montrée très réticente à l'idée de reprendre ce qui avait été fait lors du plan Sapin avec les CPIF, mais est consciente qu'il faut revoir la copie. Elle a dit que le texte proposé sera repris et proposé des pistes de travail pour ce qui concerne la MLDS et la gestion des ressources humaines :

- **Au niveau du dispositif**, elle propose de réaffirmer la nature de la MLDS comme une mission pédagogique qui doit être ancrée dans un établissement, sachant qu'elle ne doit être ni isolée, ni un monde à part. Elle déclare que le traitement du décrochage est l'affaire de tous et que la MLDS doit faire totalement partie du monde enseignant.

- **Au niveau des ressources humaines**, elle propose de valider les expériences acquises par un dispositif certificateur afin d'être reconnu. Cela permettrait de lever le problème du recrutement futur, par la reconnaissance par certification d'une compétence. La reconnaissance d'une compétence peut permettre d'ouvrir d'autres horizons et une mobilité.

- **Au niveau de la mobilité, des carrières et de l'inspection** : il peut être envisagé que les collègues soient inspectés par les IEN IO, avec une entrée par compétences. Il s'agit aussi de trouver des solutions pour régler les problèmes de carrière. Pour ce qui concerne les mutations, si on veut bien faire les choses, aujourd'hui, l'administration dit que les personnels concernés sont plus sur des fonctions, ce qui permet un traitement ordinaire. Elle pose alors la question de la création d'un mouvement spécifique.

Une prochaine réunion du groupe de travail est envisagée pour la mi-mars.

Appel intersyndical,
CGT, FSU, UNEF, UNL, FIDL
mercredi 29 janvier

Uni-e-s contre l'extrême droite

La journée de travail du 29 janvier, sous forme de huit ateliers autour de thématiques diverses, a réuni plus de 600 syndicalistes. Cette initiative nationale inédite s'est conclue par un meeting avec l'expression des premiers responsables. Les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL lancent un appel national pour faire face à l'extrême-droite.

Dans un contexte européen marqué par la remontée de courants d'extrême droite, où la France n'est pas épargnée comme en témoignent les mobilisations réactionnaires qui se développent, nos organisations restent déterminées à combattre les idées, les propos et les pratiques xénophobes, homophobes, sexistes, racistes et antirépublicaines.

C'est notamment parce que la montée des idées et de l'influence de l'extrême droite, et particulièrement du Front national, impacte de plus en plus le monde du travail et l'ensemble de la société que le mouvement syndical est concerné et doit prendre ses responsabilités. Nous savons que l'absence d'alternatives à la crise, l'aggravation de la situation sociale

subies par les travailleurs de toutes origines, du privé comme du public, mais aussi par les chômeurs, les jeunes et les retraités fournissent un terrain exploité par l'extrême droite.

Nos organisations syndicales s'engagent à lutter contre l'imposture sociale de l'extrême droite. Nous décidons d'une campagne de longue durée marquée par des initiatives larges communes dans les entreprises, les administrations, les services publics et les universités, appuyée sur un travail concret de terrain. Nous décidons d'agir ensemble dans la durée et de nous doter d'outils et de moyens permanents pour faire face à l'extrême droite. D'ores et déjà, dans les semaines qui viennent, des initiatives unitaires s'organisent dans plusieurs régions.

Notre travail s'inscrit dans le prolongement de l'appel « *La préférence nationale n'est pas compatible avec le syndicalisme* », signé en mars 2011.

Nos organisations, CGT, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL, appellent toutes les organisations syndicales à rassembler leurs forces contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques, à nous retrouver pour poursuivre cet engagement.

Journée de retrait de l'école : la FSU dénonce l'instrumentalisation de L'Ecole par l'extrême droite

Communiqué FSU du 30 janvier

Certaines mouvances extrémistes appellent les parents d'élèves à retirer leurs enfants de l'école une journée par mois pour refuser la prétendue « théorie du genre ». Leur propagande est un tissu de mensonges, de calomnies et de manipulations. Cette campagne agressive et réactionnaire, qui vise à effrayer les parents d'élèves, a malheureusement eu de premiers effets dans certains établissements scolaires avec parfois des chiffres d'absentéisme importants.

La FSU réaffirme que l'application à l'école de la « théorie du genre » est une invention des réactionnaires. Elle s'indigne d'une confusion, volontairement entretenue, entre le souci légitime du service public d'éducation de lutter contre les discriminations filles/garçons et cette théorie.

Après les mobilisations contre l'ouverture du mariage à tous les couples, les réactionnaires déplacent leur combat d'arrière-garde sur le terrain de l'école. Ils s'en prennent au dispositif « ABCD égalité », destiné à lutter contre les stéréotypes de sexes à l'école primaire, et remettent en cause toute éducation à l'égalité et au respect, ainsi que l'éducation affective et sexuelle. En fait c'est

l'égalité qu'ils refusent ! En assignant les enfants à des rôles strictement définis par leur sexe, ils leur dénie le droit à l'épanouissement personnel, le droit d'affirmer leurs goûts, de choisir leurs loisirs, leur métier...

C'est bien le rôle de l'école de lutter contre les préjugés et les stéréotypes facteurs d'inégalités, d'exclusion et parfois même de violence. C'est aussi le rôle de l'école de former les futures citoyennes aux valeurs d'égalité entre les filles et les garçons. L'éducation à l'égalité et à la sexualité, présente depuis longtemps dans les programmes de l'éducation nationale, ne doit pas être remise en cause !

La FSU n'acceptera pas que l'Ecole soit le terrain d'une instrumentalisation des élèves et des familles à des fins partisans extrémistes. Elle dénonce cette tentative visant à saper la confiance entre l'école publique et les parents. La FSU estime qu'il serait dangereux pour les élu-es de jouer avec l'Ecole en cautionnant ces actions.

La FSU apporte son soutien aux équipes éducatives confrontées à cette action « JRE », ainsi qu'à la FCPE et à ses représentant-es ayant reçu des menaces explicites

BO n°7 du 13 février 2014

Brevet de technicien supérieur

BTS systèmes numériques, option A « informatique et réseaux », option B « électronique et communications », définition et conditions de délivrance : modification arrêté du 10-1-2014 - J.O. du 30-1-2014

Mouvement

Dépôt et instruction des candidatures à un poste dans les établissements d'enseignement secondaire de la principauté de Monaco - rentrée scolaire 2014-2015 note de service n° 2014-012 du 3-2-2014

BO n°6 du 6 février 2014

Vacances scolaires

Calendrier scolaire des années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 arrêté du 21-1-2014 - J.O. du 24-1-2014

Vie scolaire

Suppression de la note de vie scolaire décret n° 2014-29 du 14-1-2014 - J.O. du 15-1-2014

Diplôme national du brevet

Modalités d'attribution : modification arrêté du 14-1-2014 - J.O. du 15-1-2014

Note de vie scolaire

Conditions d'attribution : abrogation arrêté du 14-1-2014 - J.O. du 15-01-2014

Greta

Organisation et fonctionnement circulaire n° 2014-009 du 4-2-2014

Vacances de postes

Enseignants du second degré en Nouvelle-Calédonie - rentrée scolaire septembre 2014, avis du 24-1-2014- NOR MENH1400029V

BO

Carrières et rémunérations, les organisations syndicales interpellent le Premier ministre

Déclaration unitaire des syndicats de la Fonction publique

L'ensemble des organisations syndicales* de la Fonction publique est disponible et demande des négociations sur les « parcours professionnels, carrières et rémunérations » pour les agents de la Fonction publique.

En revanche, le contexte actuel marqué par les déclarations médiatiques contradictoires des derniers jours ne crée pas les conditions propices à la poursuite des discussions préparatoires à la négociation.

Les organisations syndicales attendent un courrier du Premier ministre affirmant que le gouvernement n'envisage pas le gel des avancements et des primes des agents de la Fonction publique.

C'est sur cette base que les discussions pourront reprendre.

* CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, Solidaires, CFTC, CFE-CGC, FAFP

Carrières et rémunérations

Communiqué 13/02/2014
des syndicats de la FP :
CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, Solidaires, CFTC, CFE-CGC, FAFP